



Congé maternité: y ai je droit dans cette situation?

Par **oimeuh**, le **24/02/2010** à **22:32**

Bonjour,rnrnvoila je vous expose ma situation: je suis aide soignante depuis octobre 2009.rnJ'ai un contrat jusqu'à fin juin, et je suis enceinte depuis mi-novembre 2009.rnJe suis sur le point d'envoyer une lettre avec avis de réception a mon patron pour lui annoncer la nouvelle (déjà est ce qu'il y a un délai pour lui dire?)rnc'est mon deuxieme petit.rnAyant un travail assez difficile pour une grossesse (porter des poids lourds toute la journée c'est pas top meme si j'essaie de me ménager) mon contrat a été aménagé depuis janvier : je travaille 11h le dimanche et ensuite des remplacements la semaine (et les remplacements la semaine de manquent pas, d'ailleurs cette semaine est tres chargée) j'ai rdv chez gygy le 2 pour déclarer ma grossesse.J'ai peur d'avoir des problemes de santé a cause de mon travail puisque comme je lai dit, le travail d'aide soignante c'est pas top pour une grossesse (j'ai souvent mal au ventre a cause des poids, sans parler des grosses envies de vomir avec ces odeurs...) je vais voir ce qu'elle (la gygy) va me conseiller: arret maladie ou continuation.rnMa question est: ai je droit a un congé matrntité? si je suis en arret maladie des la semaine prochaine, ca se passera comment? merci d'avance.

Par **Cornil**, le **26/02/2010** à **16:13**

Bonjour "oimeuh"rnrn1) Aucun délai pour déclarer sa grossesse à l'employeur . Maintenant tant que tu ne le fais pas, tu ne bénéficies pas de la protection femme enceinte.rn2) Congé maternité, de toute façon pas de problème. Mais pour les prestations en espèces de la Sécu, il faut justifier de 10 mois d'immatriculation à la Sécu au début du congé maternité. Dans ton cas, deuxième enfant, début de grossesse mi novembre 2009, celui -ci devrait débiter mi-juin

2010. Cela ne fera pas tout à fait 10 mois avec ton seul contrat actuel (un congé maladie étant compté de toute façon et n'y changeant rien), mais je suppose que tu étais immatriculée à la Sécu avant le début de ce contrat! rnrnBon courage, bonne chance et félicitations pour le pitchoun à venir.rnrnCornil :Vieux syndicaliste de droit privé, vieux "routier" bénévole du droit du travail, et des forums à ce sujet, mais qui n'y reste que si la discussion reste courtoise et argumentée. Les forums ne sont pas à mon avis un "SVP JURIDIQUE GRATUIT" ne méritant même pas retour, et doivent rester sur le terrain de la convivialité, ce qui implique pour moi à minima d'accuser réception à l'internaute qui y a répondu. Qu'il sache que son intervention n'est pas tombée aux oubliettes (merci, c'est comme on le sent!). Ingénieur informaticien de profession (en préretraite)